NOTE D'INFORMATION

R-MIXT SELECTION

Nature juridique **FCP**

Société de gestion

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21025 en date du 05/02/2021.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La	présente	note	d'inforn	nation	a ét	é prépa	arée pa	ır la	société	de	gestion l	JPLINE	CAPITAL
MA	ANAGEMEN	NT sise	à 101	Bd N	/lohan	ned Ze	rktouni	Casa	ablanca	rep	résentée	par	M.Youssef
СН	ARAFE-EDI	DINE e	n sa qu	alité de	e Dire	cteur G	énéral,	qui a	tteste de	e la :	sincérité	des inf	ormations
qu	'elle contie	nt.											

 Dénomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **R-MIXT SELECTION**

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038846

- Date et référence de l'agrément : 30/09/2020, GP20139

- Date de création : **12/11/2020**

- Siège social : 101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01**^{er} **Janvier** au **31 Décembre**

- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

Etablissement de gestion : UPLINE CAPITAL MANAGEMENT sise à 101 Bd
 Mohamed Zerktouni Casablanca représenté par M.Youssef CHARAFE-EDDINE en sa qualité de Directeur Général

- Etablissement dépositaire : CDG sise à Place Moulay El Hassan, BP 408 – Rabat représenté par Mme.Latifa ECHIHABI en sa qualité de Secrétaire Générale.

- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone	
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71	

- Commissaire aux comptes : A. SAAÏDI & ASSOCIES représentée par Mme Bahaa SAAÏDI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**

Indice de référence : 45% Moroccan Bond Index Moyen et Long Terme (MBI MLT) + 30%
 Morrocan Bond Index Moyen Terme MBI MT tels que publiés par BMCE CAPITAL + 25%
 MASI Rentabilité tel que publié par la Bourse des Valeurs de Casablanca.

 Objectifs de gestion : L'objectif de gestion du FCP R-MIXT SELECTION vise à obtenir, une performance supérieure à celle de son benchmark et ce, en adoptant une allocation dynamique entre la poche actions et la poche obligataire en fonction des perspectives d'évolution des deux marchés.

Stratégie d'investissement :

Le FCP est un fonds "Diversifié".

Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres

d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

Par ailleurs, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra aussi effectuer des opérations de Prêt-emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra investir dans :

- Actions, certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public ;
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;
- Titres de créances Négociables ;
- Obligations;
- Obligations subordonnées;
- Obligations subordonnées perpétuelles ;
- -Obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des coupons ;
- Titres d'OPCVM;
- Titres d'OPCC et FPCT;
- Opérations de pension ;
- Dépôts à terme.
- Durée de placement recommandée : 3 ans
- Souscripteurs concernés : Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la Note d'Information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, La valeur liquidative est calculée tous les jours. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de la société de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.

- Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management tous les jours à 11h30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la prochaine valeur liquidative majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : capitalisation entière, La politique d'affectation des résultats du fonds est la capitalisation entière.
 - Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93 213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : Les commissions de souscription s'élèvent à 3,0% HT maximum des montants souscrits.
 - Commission de rachat maximale : Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.
 - Cas d'exonération: Ils concernent les opérations de rachat/souscription devant être effectués simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un même volume.
- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.

0

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Frais de publication	20.000 MAD HT
2- Honoraires du	20.000 MAD HT
Commissaires aux comptes	
3- Maroclear (commission	3600 MAD HT annuel
de gestion du compte	
émission)	
4- Maroclear (droit	Selon tarification en vigueur
d'admission)	
5- Commission AMMC	0,025% HT
6- Commission Dépositaire	0,005%TTC
7- Prestation de la société	Frais de gestion fixe et frais de gestion variable
de gestion	selon les taux convenus dans le mandat de
_	gestion